

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de conseillers présents : 14

Mr Arnaud FRICH est absent et a donné pouvoir à Eric DAILHOUX

Par suite d'une convocation en date du 2 septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 14 septembre 2026 à 19h30 sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric.

Sont présents : FARGETTE Frédéric (maire), OSSEDAT Sylvie (1^{ère} adjointe), MONNET Laurent (2^{ème} adjoint), LAJARRIGE Bénédicte (3^{ème} adjointe), DAILHOUX Eric, BOURNIER Emilie, MARSON Corinne, FOURT Aurélien, MARNAT Anne, BRUGERE Romain, ROSSI Emilie, FACY Chantal, LIENNART Didier, DUPARC Anne, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame DUPARC Anne a été désignée pour cette fonction.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2026 : 15 voix pour

Ordre du jour du conseil municipal :

Information au conseil municipal des décisions prises par le maire (délégation consentie)

Bail maison de santé

Réserve incendie plan d'eau

Eclairage public horaires

Demande de subvention haies

Adhésion à l'association des « Haies du Puy de Dôme »

Adhésion Aduhme et désignation référent et suppléant

Demande de subvention achat ventilateurs

Désignation référent culture, référent patrimoine, référent vie associative

Désignation membre à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Nom de la médiathèque

Demandes de subvention : projet « Autrement ! » foyer de vie de Cunlhat, et Association des Maires de France

Convention de mandat de facturation Office National des Forêts

Coupe bois 2027

Assainissement : redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif 2027 »

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Horaires de la Poste

Questions diverses

Compte rendu des délégations consenties au maire pour toutes les attributions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Moins-value sur le lot 4 de la maison de santé – Menuiseries extérieures Bois occultation, entreprise MEUNIER MARNAT pour un montant de 331,00€ HT, soit 397,20€ TTC, représentant -1,5 % du montant initial du marché. Le montant total du marché public passe donc de 124 453,00€ HT et 149 343,60€ TTC à 124 122,00€ HT et 148 946,40€ TTC.

Bail de la maison de santé : Lors de la réunion du 9 septembre avec les professionnels de santé, ces derniers ont exposé les raisons de leur demande de ne plus facturer de loyer pour les parties communes (couloirs). L'impact de cette demande a été chiffrée (-6 400€ /an si tous les locaux sont loués, et -5 600€ /an si 3 locaux ne sont pas loués).

Situation actuelle :

Simulation	A l'année en €	Soit sur 30 ans
Tous les locaux sont loués	60 400 €	1 812 000 €
Trois locaux ne sont pas loués (comme en ce moment)	51 700 €	1 551 000 €

Proposition : suppression du loyer des couloirs à 2,50€ le m2

Simulation	A l'année en €	Soit sur 30 ans
Tous les locaux sont loués	54 000 €	1 620 000 €
Trois locaux ne sont pas loués (comme en ce moment)	46 300 €	1 389 000 €

Il est proposé d'accepter cette demande.

VOTE : Pour 15

Par ailleurs, durant la canicule, des gros problèmes de chaleur sont apparus. Il va donc falloir investir d'une part dans une solution pour éviter que le soleil ne donne sur les baies dans le patio et d'autre part dans un système pour diminuer la température envoyée par la centrale d'air.

Chantal FACY présente ses excuses pour son absence à la réunion avec les professionnels de santé, ayant eu une réunion impérative dans le cadre de ses fonctions de vice-présidente à la Communauté de communes.

Réserve incendie plan d'eau : délibération validant cette réserve demandée par la préfecture. Le maire précise qu'il faudra prévoir une plateforme de retournement pour les véhicules venant se ravitailler en eau.

VOTE : Pour 15

Horaires d'éclairage public : à la suite des réunions publiques sur ce sujet en juin dernier, il est demandé au conseil de valider les horaires suivants : de 6h du matin à la lumière du jour, et de la tombée de la nuit à 23h. Mise en œuvre prévue courant octobre.

VOTE : Pour 14 – Abstention 1 (Arnaud FRICH)

Demande de subvention auprès du département pour plantation de haies : une réunion a eu lieu avec la responsable de la mission haies du département. Le maire propose donc de planter une haie d'arbustes pour la protection des eaux du plan d'eau en bordure du champ au dessus de la plage, et une haie de grands arbres sur les bords du terrain de rugby, côté route et côté salle de sport.

A noter :

Le paillage nécessaire à ces plantations sera produit à partir du bois coupé dans le cadre de l'entretien des chemins.

Anne DUPARC informe qu'il a été également envisagé de planter des arbres dans la zone de jeux d'enfants près du plan d'eau, et le maire précise que cette idée pourra être proposée aux jeunes qui ont gagné cet été de l'argent pour financer des plantations.

VOTE : Pour 15

Adhésion à l'association des haies du Puy de Dôme :

Monsieur le Maire expose que l'adhésion à cette association a pour mission :

- d'informer et de sensibiliser les divers utilisateurs de l'espace rural sur les multiples fonctions des haies ;
- d'apporter un appui aux projets de mise en place de haies champêtres ou de gestion de haies existantes ;
- d'être, pour les communes, un lieu d'échange de pratiques et d'expériences concernant les questions de gestion des haies.

L'objectif de ces plantations est de faire participer les enfants. L'association propose des animations dans ce sens et vient lors du chantier participatif pour animer la journée.

Le coût de l'adhésion est de 80 € / an pour la commune. Possibilité d'avoir une aide de 1,5 € par mètre linéaire de plantation.

Il est proposé au Conseil d'adhérer à cette association.

VOTE : Pour 15

Adhésion à l'aduhme :

L'aduhme accompagne les collectivités du Puy-de-Dôme dans leurs projets et leurs démarches de transition énergétique. Les conseils dispensés par l'aduhme portent aussi bien sur la construction que la rénovation énergétique du patrimoine bâti ou l'aménagement d'espaces ainsi que sur des mesures de moindre envergure mais qui ont des effets en termes d'optimisation de la gestion de l'énergie. Or, depuis cette année, l'adhésion n'est plus payée par la communauté de communes. Son coût est de 2 073€ en 2026.

VOTE : Pour 15

Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à l'Aduhme :

Titulaire : Didier LIENNART, et suppléant : Frédéric FARGETTE

VOTE : Pour 15

Subvention ventilateurs pour les écoles maternelle et élémentaire :

Pour gagner 3 à 4 degrés sur la chaleur ressentie, la mairie propose d'installer 25 ventilateurs dans les écoles pour un coût d'achat de 12 270€ TTC. Pour bénéficier des 4000€ de subvention de la part d'EDF, qui s'ajoutent au 50 % du coût d'achat subventionné par la région, il fallait être facturé (et donc livré) avant le 30/09/2026. 1 seul fournisseur parmi les 4 consultés pouvait nous livrer dans ce délai. Le conseil municipal a été préalablement consulté par mail, il faut maintenant procéder au vote officiel.

VOTE : Pour 15

A noter : la mairie a été livrée, il faut maintenant demander des devis pour l'installation de ces équipements, également éligible à la subvention du Conseil régional.

Nomination de référents pour la communauté de communes : Référente culture : Anne DUPARC - Référente patrimoine : Chantal FACY -Référente vie associative : Emilie BOURNIER

VOTE : Pour 15

Nomination du référent CLETC (Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges) : Titulaire : Frédéric FARGETTE, Suppléant : Laurent MONNET

VOTE : Pour 15

Nom de la médiathèque de Cunlhat : Médiathèque Odile Planche, en hommage à son action tout au long de sa vie pour cet espace culturel.

VOTE : Pour 15

Demande de soutien financier pour le projet « Autrement » avec les foyers de vie AUPERAS : réunit les foyers d'adultes handicaps d'AUPERAS à Cunlhat, la compagnie La Sueno des Arte et le centre culturel Le Bief autour d'une expérience artistique (cirque, danse et expression corporelle). Il concerne 15 résidents et proposera 17 ateliers entre septembre 2026 et janvier 2027. après débat, le montant proposé est de 400€.

VOTE : Pour 15

Aide aux communes sinistrées : don à l'Association des Maires de France :

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Cunlhat tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Cunlhat contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : Faire un don à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées. Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'en fixer le montant et d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération. Après débat, le montant proposé est de 400€.

VOTE : Pour 15

Convention de mandat de facturation des bois par l'ONF : mandat donné par la mairie à l'ONF sans coût pour la commune.

VOTE : Pour 15

Coupes du bois de l'exercice 2027 :

Eric DAILHOUX présente les coupes de bois de l'année 2027 :

COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2027

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2027, les destinations suivantes :

1 MISE SUR LE MARCHÉ (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition

2 COUPES REPORTEES (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Section Bouffoux CUNLHAT	4	9 ha 48	Irrégulier	Bloc et sur pied

3 DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES (art. L 243-1 à -3 du Code Forestier) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition

Pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance Technique à Donneur d'Ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit.

Pour les coupes délivrées, une délibération fixera le rôle d'affouage ainsi que les modalités de réalisation de celui-ci (règlement d'affouage, désignation des garants de coupe).

Il n'y aura pas de coupes rases mais une gestion raisonnée de la forêt.

VOTE : Pour 15

Redevance d'assainissement : cette redevance est calculée en fonction des résultats de la lagune, suivant les performances le taux évolue entre 0,3 et 1. Le coût au M² étant de 0,28€/m², la redevance pour 2026 sera de 0,14€/m³ (niveau inchangé par rapport à 2025)

VOTE : Pour 15

Règlement intérieur du conseil municipal de Cunlhat :

Le projet de texte de ce règlement Intérieur a été communiqué aux membres du Conseil. Le maire demande si certains ont des remarques sur ce projet.

2 articles ont été précisés :

Didier LIENNART revient sur l'article 5, qui demande d'adresser les questions diverses au maire au moins 48h avant le conseil , pourquoi cette demande, ce n'était pas d'usage jusqu'à présent ? le maire a expliqué qu'il souhaite avoir ce délai pour étudier à l'avance ces questions et y répondre en séance si c'est possible.

Anne DUPARC revient sur l' article 15 : « les réunions des commissions ne sont pas publiques » : dans la mesure où plusieurs commissions ont été ouvertes au public, cette rédaction pourrait être remplacée par « certaines réunions de commissions ne sont pas publiques » .

Le maire explique que plusieurs commissions ne sont pas ouvertes au public, mais effectivement d'autres le sont et demande au conseil de se prononcer sur cette modification.

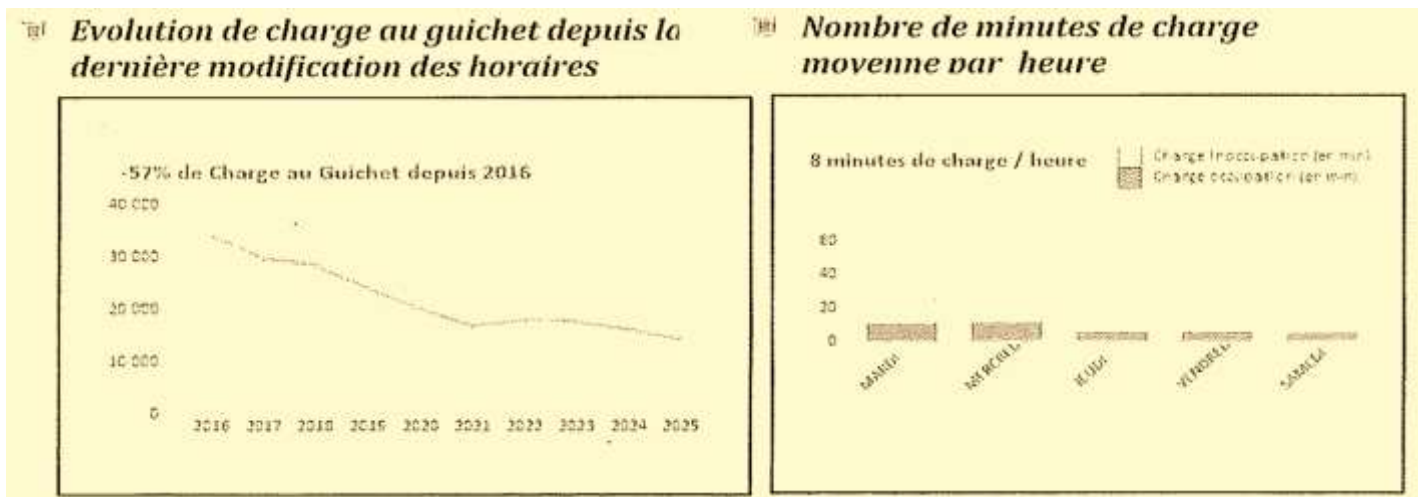
VOTE : Pour 15

Proposition de la poste de modification à la baisse des horaires du guichet de Cunlhat : la poste propose de n'ouvrir que le matin de 9h à 12h30 du mardi au vendredi et de 9h à 12h le samedi, d'où un passage de 27h d'ouverture à 17h seulement.

■ Organisation des horaires envisagée

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
horaires actuels	-	08h30-11h45	08h30-12h00	08h30-12h00	08h30-12h00	08h30-12h00
	-	14h00-16h15	14h00-16h30	14h00-16h30	14h00-16h30	-
horaires envisagés	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		09h00-12h30	09h00-12h30	09h00-12h30	09h00-12h30	09h00-12h00

Le maire a 2 mois pour refuser cette proposition, et dans ce cas la poste devra lui faire une deuxième proposition. Le conseil doit délibérer pour valider ce refus.



Le maire déplore :

que la Poste utilise des bases statistiques contestables pour justifier cette proposition (baisse de la charge au guichet largement liée à l'arrêt de la banque postale, temps passé par client théorique extrêmement faible ne correspondant pas à la réalité) et que la mission de service public de présence postale doit s'imposer face aux seuls critères de rentabilité financière à court terme.

Didier LIENNART intervient pour expliquer que la poste est organisée en plusieurs branches et a aujourd'hui de très bons résultats. Il se demande si la subvention de l'État pour assurer la mission de service public de la poste (500 millions) est bien utilisée à cet effet.

Emilie BOURNIER s'interroge sur les horaires actuels qui sont inadaptés pour les gens qui travaillent et pour les commerçants ; elle n'est pas contre un aménagement des horaires, même à la baisse.

Le maire propose de refuser cette proposition.

VOTE : Pour 14 – Abstention 1 (Emilie BOURNIER)

Il est décidé de faire une lettre des élus aux habitants. Didier LIENNART fera une proposition de lettre.

Questions diverses :

Logiciel de gestion de la mairie WeMagnus :

La négociation, le suivi et les formations sur ce logiciel sont assurés par la communauté de communes. L'ancienne version ne sera plus mise à jour fin 2028. La communauté de communes va signer une convention avec l'entreprise.

Le coût actuel est de 1 632 € TTC pour l'hébergement. (hors ce que nous payons à la communauté de communes pour la formation et le suivi, soit 6 150 € TTC).

Le coût de la nouvelle version sera de : 4 505 € HT (hors remise) ; Si nous signons avant le 31 décembre 2026 : Une remise de 50 % pour 2027 et 2028, puis 40 % en 2029 et ensuite 30 %.

Nous pouvons également conserver la version actuelle, mais n'aurons donc plus aucun support ni mise à jour évolutive si nous rencontrons un problème dans son utilisation.

La signature n'oblige pas à démarrer au 1^e janvier 2027.

Ce sujet sera traité par le conseil d'ALF, et après sa décision, nous pourrons passer notre commande.

Proposition de loi apportant une réponse intégrale au phénomène des violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants, n° 3106, déposée le mardi 11 août 2026.

le maire propose une motion de soutien à la loi visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Chantal FACY regrette que le titre de cette proposition n'englobe pas également les hommes victimes de ces violences.

VOTE : Pour 15

Projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur la salle de sport avec Toi&Toits (109000 KWh/an) : ce projet doit permettre à la commune de bénéficier d'un tarif électricité stable sur 20 ans, sans investir elle-même sur ce projet, dans le cadre d'une occupation temporaire des toits par Toi&Toits.

Avancement des démarches au 31 août 2026 :

- La demande préalable de raccordement a été déposée et acceptée par ENEDIS en date du 12/05/2026 ouvrant droit à un tarif de rachat par EDF de 7 centimes le kWh pendant 20 années.
- ENEDIS a proposé les conditions de raccordement et le devis définitif le 17 août 2026, avec un délai d'acceptation de 3 mois à échéance le 17 novembre 2026
- Les autorisations d'urbanisme ont été accordées par la mairie de Cunlhat
- Tous les devis sont établis et en attente d'être signés dès l'accord d'occupation temporaire accordé par la commune.
- L'accord de principe d'occupation des toits pour une durée de 20 ans doit être validé par la décision communale, et le document autorisant l'occupation temporaire est à adapter selon les solutions retenues :
 - Option 1 : Revente totale à EDF (solution minimale)
 - Option 2 : (souhaitée) Autoconsommation collective avec utilisation éventuelle vers les bâtiments communaux et Ehpad au minimum, avec revente du solde à EDF

La configuration définitive devant être arrêtée dans le courant du mois de septembre

Les assurances pour l'exécution du chantier puis pour la couverture de l'exploitation sont contractées auprès de la Maaif à l'ouverture du chantier

Après mise à jour de l'étude, le projet est rentable pour la commune, notamment dans son option 2 (autoconsommation collective).

Une nouvelle réunion de travail avec Toi&Toits est prévue le 28 octobre à 8h.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Une étude est également en cours pour équiper la toiture des services techniques.

Didier LIENNART met en avant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un tarif stable d'électricité pendant 20 ans.

Anne DUPARC demande si des contacts ont été pris avec la direction de l'EHPAD et d'AUPERAS pour cette autoconsommation et s'ils ont paru intéressés. La réponse est oui.

Un autre projet de centrale photovoltaïque (9 900KWh) est à l'étude pour équiper la toiture des bâtiments des services techniques.

Plan d'eau :

Suite aux canicules et à la sécheresse, nous n'avons pas à ce jour l'autorisation de la DDT pour le vider. Par dérogation, cette autorisation pourrait nous être donnée au printemps, ce qui modifierait le plan de

travail et ses coûts. Attendre une année de plus est possible, mais nous risquons de rencontrer le même problème dans un an.

Feux de circulation devant l'école : explication sur leur mode de fonctionnement ; l'installation du 2^{ème} feu a été retardée car le matériel livré était défectueux.

Merci au CCAS d'avoir assuré une veille sanitaire, des appels et des visites des personnes vulnérables pendant les canicules, en lien avec l'infirmière coordonnatrice de la maison de santé.

Bénédicte LAJARRIGE informe le conseil de la prochaine réunion du CCAS le 15 septembre à 18h, avec pour objectif d'organiser le repas de Noël et les colis.

Présentation de toutes les actions déjà engagées ou envisagées par la commune pour lutter contre les effets et prévenir les risques liés à la canicule :

- ventilateurs dans les écoles,
- renaturalisation des espaces en centre bourg,
- rafraîchissement de la salle VDL à prévoir dans son projet de rénovation pour qu'elle serve d'espace fraîcheur l'été,
- actions du CCAS,
- plantation de haies, entretien des bois,
- choix et mise en place d'un nouvel outil de communication avec les habitants, afin de les prévenir rapidement en cas d'alerte,
- achat d'une tonne à eau,
- constitution d'une réserve communale (Les missions de cette réserve et les règles de sa constitution ont été exposées).

Une réunion de travail doit être organisée pour recueillir toutes les idées.

A la demande du maire, Anne DUPARC intervient pour dire qu'il lui semble important de revenir rapidement sur l'expérience particulière de cet été : déjà, beaucoup d'actions ont été engagées ou identifiées, mais il faut réfléchir ensemble pour faire émerger d'autres idées d'actions afin de bâtir un plan d'action sur plusieurs années et en évaluer les incidences budgétaires.

Travaux- voirie :

Des travaux de voirie sont prévus avant fin septembre.

Pour lancer nos travaux de rénovation énergétique des logements de la commune en 2027, il faut que l'étude thermique préalable indispensable pour débloquer les subventions soit réalisée en 2026.

Un calendrier de travail est défini pour pouvoir financer et engager ces travaux :

Septembre – Octobre 2026 : Lancement et réalisation de l'étude thermique par un bureau d'études qualifié (RGE). L'appel d'offre est fini et va être envoyé.

Novembre 2026 : Restitution des scénarios de travaux.

Décembre 2026 : validation du scénario retenu et dépôt des dossiers de demande de subventions.

Des journées citoyennes seront organisées à l'automne 2026 pour entretenir les chemins de randonnées, réaliser les plantations autour de l'église et en janvier 2027 pour les plantations des haies du plan d'eau et des arbres du terrain de rugby.

Après avoir traité des questions diverses, le maire demande aux élus s'ils veulent intervenir sur d'autres sujets.

Didier LIENNART pose la question suivante : Ou en est-on dans la tarification solidaire des cantines des écoles ? Le maire répond qu'une étude est à faire pour un objectif de mise en place au 1^{er} janvier 2027. Didier LIENNART fait le point sur la défense du collège de Cunlhat. La presse a informé du souhait de notre académie de fermer à moyen terme tous les collèges de moins de 100 élèves. Un groupe de travail

réfléchit à la défense du collège de Cunlhat. L'une des idées de ce groupe serait de négocier de faire partie d'un observatoire des petits collèges ruraux du département et de mettre en avant les aspects qualitatifs et non uniquement quantitatifs.

Chantal FACY informe le conseil sur les nouveaux élus du Parc Livradois Forez.

Corinne MARSON donne l'avancement du projet de conseil municipal des jeunes : des visites au collège ont eu lieu, elle incite d'autres élus à se joindre à elle pour expliquer le rôle des élus dans ces rencontres.

Eric DAILHOUX insiste sur l'alerte crise en ressources en eau du SIAEP : malgré le travail remarquable le SIAEP a fait un travail remarquable pour gérer la ressource en eau pendant la période de sécheresse cet été et éviter ainsi les coupures d'eau. La situation restera critique jusqu'en décembre.

Chantal FACY invite le conseil municipal à avoir un élu dans chacune des commissions de la communauté de commune.

Le maire demande enfin aux habitants présents à ce conseil s'ils veulent intervenir sur d'autres sujets.

Utilisation par des adolescents de l'électricité du chalet sur la place du marché : ce n'est plus possible, la prise est désactivée sauf le mercredi matin.

Faits de délinquance de la part d'adolescents : il est difficile de les prendre sur les faits, mais il faut déposer plainte.

Combien de bureaux sont inoccupés dans la maison de santé ? Actuellement, 3 (ou 4?) locaux sont inoccupés, mais 2 jeunes médecins doivent encore arriver.

Christelle AULAS, présidente de l'association Divers si...thé, s'exprime au nom de son association et de celle d'OCTOPUS, dont la présidente Céline CLERGEAT est également dans la salle. Elle déplore un certain flou dans l'organisation de la brocante, et souhaiterait que les 2 associations puissent ouvrir leur terrasse ce jour-là.

Elle aimerait que ce soit la mairie qui fixe les règles, dans la mesure où les 2 associations ont du mal à dialoguer avec l'association YAKA qui organise cette brocante.

Le maire aurait souhaité que cette question lui ait été exposée lors d'un RV plutôt que pendant ce conseil. Le maire rappelle les termes des conventions de mise à disposition de l'espace public, tous les jours de l'année en ce qui concerne Divers si...thé, et uniquement les mercredi matin pour Octopus. Il rappelle que la commune n'exerce pas un contrôle strict de cette mise à disposition, mais qu'elle pourrait le faire. Il a confié à YAKA l'organisation de la brocante et souhaite que les associations s'accordent entre elles.

Emilie BOURNIER, présidente de YAKA, insiste sur l'investissement conséquent des bénévoles de YAKA dans l'animation de cette journée et sur le besoin de respect des règles décidées par son association.

Bénédicte LAJARRIGE propose que les 2 associations demandent un RV à l'association YAKA.

Le maire demande si les associations ont eu d'autres difficultés dans la mise à disposition de l'espace public ? Christelle AULAS lui répond que non.

Une habitante intervient pour rappeler l'intérêt d'avoir des associations très actives dans la commune, et aurait effectivement trouvé intéressant de mettre en valeur cette richesse associative lors de cet évènement.

Un habitant pose une question sur l'éclairage au 6 chemin des Iris : lui et son voisin ont exprimé leur désaccord sur ce point lors de la réunion de quartier. Le maire précise que s'agissant d'un carrefour, la commune a décidé d'allumer le lampadaire pour des questions de sécurité.

Une habitante demande si des plantations d'arbres sont prévues dans les parkings , la réponse est oui. Elle demande également si l'on pourrait également équiper la salle des fêtes de ventilateurs pour les projections de films de Cineparc (afin d'éviter l'annulation de séances).

Un habitant pose la question des lampes non allumées rue d'Enfer : ce sera fait prochainement.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h.